



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOU	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable du sud dijonnais eau et Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement de l'est dijonnais assainissement

Les contrats de délégation du service public de l'eau potable du sud dijonnais et du service public de l'assainissement de l'est dijonnais sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ces contrats prévoyaient la réactualisation de la part fixe de la rémunération des délégataires sur la base de la réactualisation des parts fixes des contrats de concession de l'eau et de l'assainissement des contrats de Dijon. Ce dispositif permettait d'uniformiser la valeur des parts fixes eau et assainissement des abonnés de la métropole sur ces contrats.

Les contrats de Dijon sont arrivés à échéance au 31 mars 2021.

Les parties conviennent de transférer ce dispositif sur le contrat multiservice de la SEMOP Odivea en alignant les réactualisations des parts fixes des contrats de délégation du service public de l'eau potable du sud dijonnais et du service public de l'assainissement de l'est dijonnais sur celles du contrat multiservice de la SEMOP Odivea.

La prise en compte de ces transformations intervient au travers de 2 avenants annexés à la délibération :

- L'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable du sud dijonnais eau,
- L'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement de l'est dijonnais assainissement.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les projets d'avenants n°1 et n°2 ci-annexés,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder si nécessaire à des adaptations ne remettant pas en cause l'économie générale des avenants proposés,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les avenants n°1 et n°2, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)